

**SESSION ORDINAIRE
EN DATE DU
30 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trente octobre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Mrs DOUCET, FOURNIER, Madame PAYE, Messieurs CARREAU, ROBINET, MITTEAU, MORIN, CHIRITescu-CRISAN et BOISTARD.

Excusé ayant donné procuration : Mr YVELIN Alain à Mr DOUCET Gilles-Henry.

Etaient excusés : Messieurs RICHARD et VAN HUFFEL, Madame BEDU-SEPTIER ;

Etaient absents : Mme CHARTIER et M. LANGLET.

Secrétaire de séance : Madame PAYE.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

N°2019-038 - Garderie municipale du mercredi

Madame Christelle PAYE Maire adjoint, rappelle que suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours de l'école de Vailly depuis la rentrée scolaire 2017-2018, la municipalité avait mis en place un service de garderie complémentaire pour la journée du mercredi.

Au vu d'une faible fréquentation, un sondage a donc été effectué auprès des familles afin de connaître leur besoin.

Malgré un retour plutôt favorable il s'avère qu'il y a une très faible fréquentation de la garderie le mercredi (1 ou 2 enfants).

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal décide que ce service ne soit plus assuré à compter du 1er janvier 2020.

Le fonctionnement de ce service pourra être réétudié en fonction de l'évolution des demandes.

N°2019-039 - Emprunt pour la réalisation de travaux de voirie

Le Conseil Municipal de Vailly-sur-Sauldre,

Vu le budget de la Commune de Vailly-Sur-Sauldre, voté et approuvé par le conseil municipal le 08 avril 2019,

Après délibération, décide :

Article 1er : La Commune de Vailly-sur-Sauldre contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire, un emprunt d'un montant de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) pour financer des travaux de voirie.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

1°) PRET MOYEN TERME taux fixe échéances constantes cotation Gissler 1A

Montant : 250 000 €

Durée : 10 ans

Frais de dossier : 150 €

Taux : fixe 0.32 %

Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.

Article 3 : la Commune de Vailly-Sur-Sauldre s'engage pendant toute la durée des prêts à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts.

Le remboursement du capital et des intérêts s'effectuera annuellement.

Article 4 : la commune de Vailly-Sur-Sauldre s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Article 6 : l'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloqués.

N°2019-040 – Dossier COMMUNE DE VAILLY/GROUZELLE : convention d'honoraires de Maître BOUILLAGUET

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GROUZELLE Gilbert domicilié 2 bis avenue Raoul Néron 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, a assigné la commune de Vailly-sur-Sauldre devant le Tribunal Administratif d'Orléans pour refus de permis de construire.

Par délibération du 15 juillet 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif d'Orléans et décidé de mandater le cabinet GERIGNY ET ASSOCIES domicilié 3 rue de Séraucourt à Bourges, et spécialement Maître Béatrice BOUILLAGUET, pour représenter la Commune dans la procédure introduite devant le Tribunal Administratif d'Orléans sous le numéro 19/02007-2

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires relative à cette mission.

N°2019-041 - Renouvellement contrat SEGILOG/Berger-Levrault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de la société SEGILOG/Berger-Levrault, pour une durée de 3 ans (du 15/11/2019 au 14/11/2022), dans les conditions ci-dessous :

Cession du droit d'utilisation, licence d'utilisation des logiciels : 2 349,00 € HT

Maintenance et formation : 261,00 € HT

(versement annuel, prix fixe pour 3 ans).

N° 2019-042 - Contrat SEGILOG/Berger-Levrault pour BL Connet-Chorus Portail Pro

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre de SEGILOG/Berger-Levrault relative à BL Connect-Chorus Portail Pro pour la dématérialisation des factures.

BL Connect CP assure :

- **récolte et distribution des factures** :
 - Relève automatique des factures dématérialisées
 - Information de l'émetteur sur leur traitement
 - Identification du récepteur (Collectivité/Budget/Exercice)

- **suivi du cheminement d'une facture** :
 - Suivi des étapes du dépôt par le fournisseur jusqu'à son paiement par le comptable en passant par toutes les étapes du traitement par l'ordonnateur
 - Mise en relation entre la facture et le flux PES V2 correspondant

- **automatisation et productivité** :
 - Intégration avec les gestions financières
 - Mise à jour des statuts

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition dans les conditions ci-dessous :

- | | |
|--|------------|
| - BL Connect - Chorus Portail Pro au tarif annuel (durée du contrat 3 ans) | 100 € H.T. |
| - Mise en service connecteur - Chorus Portail Pro forfait | 250 € H.T. |

N° 2019-043 - Avenant n°1 au contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de territoire Pays fort Sancerrois Val de Loire 2019/2020 a été signé le 10 avril 2019 avec le Département du Cher.

Il présente à l'assemblée un projet d'avenant n°1 qui modifie le maître d'ouvrage pour le réaménagement de l'accueil de la maison de santé de Sancerre.

Cet avenant permet d'identifier la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage de ce projet et non la commune de Sancerre comme indiqué dans le contrat initial.

Après délibération, le conseil municipal approuve cet avenant.

Travaux de réhabilitation de voirie route de Villegenon

Monsieur Serge FOURNIER et Monsieur Claude CARREAU, Maires-adjoints, dressent le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation de la voirie route de Villegenon.

Monsieur Claude CARREAU informe que suite à la demande de Monsieur ROBLIN, exploitant de parcelles agricoles proche du chantier, il s'est rendu sur place afin de constater les dégâts causés par les véhicules qui ne respectent pas la déviation et traversent les parcelles ensemencées. Des barrières seront installées à chaque extrémité des parcelles concernées afin de bloquer le passage.

Afin d'assurer la mise en sécurité des agents travaillant sur ce chantier, la déviation mise en place sera maintenue jusqu'à la fin des travaux.

La date prévisionnelle de fin de chantier serait le 29 novembre 2019.

L'intérieur des écluses sera recouvert d'enrobé.

N° 2019-044 - Avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation et de réhabilitation de voirie route de Villegenon

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation et de réhabilitation de voirie route de Villegenon.

A la demande de la commune et en accord avec l'entreprise AXIROUTE les travaux supplémentaires concernent le remplacement de la double écluse asymétrique par un plateau surélevé et le renforcement de la structure des trottoirs devant les entrées des Etablissements Martignon.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'entreprise AXIROUTE pour un montant de 17 798.35 € H.T soit 21 358.02 € TTC.

Compte tenu que le surcoût des travaux à réaliser concernent en majeure partie l'amélioration de l'accès aux Etablissements Martignon, il sera demandé aux établissements Martignon s'ils peuvent apporter une participation financière.

N° 2019-045 - Reprofilage de l'allée d'accès au stade et du parking

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis établi par l'entreprise AXIROUTE, Z.I Orchidée 18570 LA CHAPELLE ST URSIN, relatif au reprofilage de l'allée d'accès au stade et du parking attenant, pour un montant de 19 118.68 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis proposé. Monsieur le Maire rappelle que cette dépense avait été inscrite au budget primitif 2019.

Renouvellement général des conseils municipaux 2020 : composition du conseil communautaire

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté portant composition du conseil communautaire, qui entrera en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire a été fixé à 50 selon la répartition de droit commun conformément au II de l'article L. 5211-6-1 du CGCT et la commune de Vailly ne disposera que d'un seul siège. Cet arrêté s'appliquera durant toute la mandature, soit jusqu'en 2026, sauf en cas d'extension de périmètre ou de fusion.

N° 2019-046 - Convention de partenariat avec le Département du Cher pour le développement des bibliothèques

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque Départementale du Cher renouvelle régulièrement ses propositions de partenariat avec son réseau des bibliothèques et informe qu'à ce titre l'Assemblée Départementale a validé en octobre 2017 une nouvelle convention.

Le Département et la Commune s'engagent conjointement à œuvrer pour développer les services de lecture publique, dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique adopté le 22 juin 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée par le Département pour le développement des bibliothèques et médiathèques de catégorie 1, 2 et 3 des communes du Cher.

Travaux de reconstruction de la station d'épuration

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration se poursuivent normalement. Monsieur Claude CARREAU Maire-adjoint, informe qu'à la dernière réunion de chantier il a été évoqué le problème de récupération des boues et leur destination, compte tenu que celles-ci sont trop liquides. Ce sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion de chantier.

Remerciements de subventions

Monsieur le Maire donne lecture de courriers adressés par l'Ecole de Musique du canton de Vailly et l'Association des Commerçants et Artisans, en remerciement des subventions attribuées.

N° 2019-047 - Subvention

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention adressée par le Comité d'Organisation des Foires Bovines, pour l'organisation de la Foire aux Taureaux qui se déroulera le 19 novembre 2019 à Vailly.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 150 €.

N° 2019-048 – Autorisation de dépenser en investissement sur le budget 2020 de la commune et du service de l'assainissement

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal, au vu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a la possibilité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits votés au budget 2019.

Budget 2019 de la commune : 344 956 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, pour un montant de 86 239 € (quatre-vingt-six mille deux cent trente-neuf euros) et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

- Compte 21 86 239 €

Budget 2019 du service de l'assainissement : 1 147 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, pour un montant de 286 750 € (deux cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros) et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

- Compte 203	11 352 €
- Compte 2156	275 398 €

Remerciements Christine HORN

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte adressée par Madame Christine HORN qui remercie les membres du Conseil Municipal pour les marques de sympathie témoignées suite au décès de son mari.

Demande d'emplacements de stationnement pour la SCM KINE DES STUARTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la SCM KINE DES STUARTS d'Aubigny relatif au déménagement de leur cabinet secondaire de Vailly.

Le cabinet actuel sis au 30 Grande Rue pose des problèmes d'accessibilité pour certains patients, de ce fait le cabinet déménagera au 08 Grande Rue à compter du 1^{er} avril 2020.

La loi sur l'accessibilité aux handicapés imposant une place de stationnement à proximité de l'établissement, le cabinet et les propriétaires du bâtiment s'engagent à réaliser celle-ci dans la cour intérieure de la propriété.

Afin que les autres patients puissent stationner à proximité du cabinet, la SCM sollicite la commune pour la réalisation d'un marquage au sol de deux places de stationnement au niveau du 1 Grande Rue.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicitera l'avis du CIT pour un marquage au niveau du passage piétons (celui proposé est dans une zone interdite) en face du cabinet.

Une demande de participation financière sera adressée à la SCM KINE DES STUARTS pour la réalisation du marquage au sol.

Badminton du Pays-Fort

Monsieur le Maire informe que le club de Badminton du Pays-Fort a obtenu le label 1 étoile au titre de la saison 2019/2020 en reconnaissance de la qualité de l'accueil et de la formation des jeunes licenciés.

Travaux de réhabilitation du réservoir du château d'eau

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réhabilitation du réservoir du château d'eau doivent être réalisés. Compte tenu du montant du devis établi par la société TSM de La Chevrolrière, (purges et réparation des parements extérieurs) 18 415.20 € TTC + option (imperméabilisation de l'ouvrage) 23 572 € TTC il avait été décidé de rencontrer Monsieur MICAT de la SAUR afin d'obtenir des informations complémentaires.

Monsieur le Maire expose les conclusions de la réunion du 09 septembre dernier à savoir :

1. Possibilité de prise en charge de l'intégralité des travaux par la SAUR dans le cadre du contrat de délégation de service public avec prolongation du contrat de 7 ans soit une fin en 2032.
2. L'amortissement des travaux pourrait s'effectuer sur une durée de 12 ans.
3. Cette proposition impacterait les futures factures d'eau.

Ces éléments ont été transmis à Madame Virginie VILLEMIN Chef du service de l'eau au Conseil Départemental du Cher afin de recueillir un avis sur la faisabilité de cette proposition.

Questions diverses

Réunion sur la nouvelle aire du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la centrale nucléaire de Belleville et la distribution d'iode en 2019

Monsieur le Maire signale qu'une réunion sur la nouvelle aire du PPI de la centrale nucléaire de Belleville et la distribution de comprimés d'iode en 2019 aura lieu le 08 novembre à 10 h au centre socio culturel de Vailly.

Recensement de la population en 2020

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 sur la commune de Vailly.

Points abordés par Christelle PAYE Maire-adjoint

- **Ecoles** : peinture et réfection des salles et de l'entrée de l'élémentaire avec remerciements à Pascal BLONDIN, nettoyage extérieur et remplacement de matériel (armoires, aspirateur...) ;
Réalisation de bacs de jardin pour contribuer à la participation aux Ecoles Fleuries en remplacement de ceux existants à la grange pyramidale suite à du vandalisme ;
Dans le cadre du projet ENIR la livraison du matériel informatique s'effectuera la semaine prochaine ;
Un spectacle avec goûter, cadeaux, chocolats et venue du Père Noël sera organisé pour le Noël de la commune.
- **Bibliothèque** : une réorganisation des locaux a été effectuée avec un rangement des livres par famille d'ouvrage. Des portes ouvertes ont eu lieu le 05 octobre avec un petit déjeuner offert, une quinzaine d'inscription supplémentaire dont principalement des enfants (cible de la réorganisation). Remerciements à l'équipe de bénévoles et en particulier à Madame LANGEROME qui maîtrise parfaitement les achats et les relations avec les professionnels du livre.
- **Décorations de fin d'année** : 2 traverses de rues, 4 nuisettes et des guirlandes seront ajoutées aux décorations existantes. L'installation sera réalisée le 25 novembre prochain par l'entreprise ELECTRI TECH. L'ACA proposera également des décorations.
- **Animations de fin d'année** : en collaboration avec Monsieur DELAMARRE, placier du marché communal, l'APE les Berry Choux organisera une animation de fin d'année avec des stands sur le thème de Noël, des balades en calèche...
- **Calendrier cantonal** : la réunion d'élaboration du calendrier cantonal des fêtes 2020 aura lieu le vendredi 06 décembre à 18 h 30 au centre socio culturel de Vailly.

Mur communal mitoyen avec la propriété de Mr et Mme SEPTIER

Compte tenu de l'état du mur communal mitoyen avec la propriété de Monsieur et Madame SEPTIER route de Sancerre, un devis sera demandé à l'entreprise ANTZ de Vailly, en vue de sa réfection.

Plan RêVE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation de l'éclairage public aux lotissements (Cormiers, Tremblai, Allée de la Sauldre) ont été validés par le Conseil Municipal dans le cadre du plan RêVE. A ce titre, il a contacté Monsieur Willy JOSEPH, responsable chargé du programme de rénovation de l'éclairage public afin que la date d'intervention prévue initialement soit respectée à savoir novembre au lieu de mars comme indiqué récemment.

Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 portant approbations des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, qui intègre dans le cadre des compétences obligatoires concernant le développement économique, la mise à disposition des zones d'activités économiques.

Concernant les modalités de mise à disposition proposées dans la convention adressée par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, le conseil municipal s'en étonne et souhaite plus de précisions avant toute signature de la convention.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Serge FOURNIER Maire-Adjoint, propose que la sirène installée sur l'ancien centre de secours soit mise en service régulièrement dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Monsieur SIMONET Christophe, chef du centre secours sera contacté afin qu'un essai soit réalisé le 14 décembre prochain pour la Sainte Barbe.

Propriété des Consorts EMERY

Monsieur Serge FOURNIER informe qu'il a recontacter Madame EMERY à propos de la dangerosité du bâtiment appartenant aux Consorts EMERY, sis 2 Rue du Pont à Vailly.

L'intéressée a informé que le rapport réalisé par un expert dans l'été ne stipule pas un caractère de dangerosité. Monsieur FOURNIER a également contacté un autre membre de la famille pour rappeler la situation mais ce dossier semble rester en l'état.

Compte tenu de la dangerosité de cette situation en termes de sécurité publique, la commune engagera les procédures prévues par les lois et règlements.

Arbre tombé dans la Sauldre

A la suite des nombreuses demandes de la mairie, les propriétaires ont enfin fait retirer l'arbre tombé dans la Sauldre.

Inondations répétées maison Forest

L'ancien café « du Pied qui remue », propriété de la famille Forest, fait l'objet d'inondation depuis la réfection de la route départementale dans la continuité des travaux de rénovation du pont de la Sauldre par le Département du Cher.

Ce phénomène s'est encore aggravé depuis la mise en place récente d'un ralentisseur Rue du Pont, alors même que la commune avait clairement et régulièrement attiré l'attention des services techniques du Département comme de l'entreprise Axiroute sur ce risque. Le Département et l'entreprise Axiroute ont été sollicités afin de prendre rapidement les mesures de natures à solutionner ce problème définitivement !

Bureau de tabac

Madame Christelle PAYE Maire-adjoint, informe que le bureau de tabac géré par Odile LUCAS a été réorganisé. Il accueille maintenant un espace presse et librairie et propose une ouverture supplémentaire le lundi matin.

Barrière à l'angle du Boulevard de la République

Monsieur Géo CHIRITescu signale que la barrière cassée sise à l'angle du Boulevard de République est dangereuse pour les piétons. Le cabinet AXA de Vailly est toujours en attente de validation du devis de réparation par la compagnie adverse. Il sera demandé aux employés municipaux de la retirer ou de la redresser.

Comité de Jumelage

Monsieur Géo CHIRITescu informe qu'il est toujours en contact avec la commune de Garcina mais que la proposition d'organiser des contacts réguliers via internet pour développer un lien entre les comités semble difficile à réaliser. Il est toujours souhaité que les Vaillysois s'investissent encore plus dans ce jumelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.